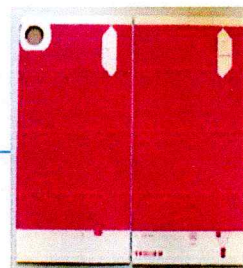


Avis technique

Recyclabilité d'une brique Slim 1 litre pour lait



DESCRIPTION DE L' EMBALLAGE	GENERALITES	
	Demandeur	SIG Combibloc
	Date de la demande	Juillet 2019
	Dénomination	Innovation signature 100 %
	Marché	Liquide alimentaire
	Type de produit emballé	Lait
	DESCRIPTION DE L' EMBALLAGE	
	Forme	Brique slim
	Dimension	190 x 90 x 60 mm (H x l x P) sous forme brique 3D
	Contenance	1 litre
	Masse vide	26 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier – carton - polyéthylène - polyamide
	Système de fermeture	Testé sans système de fermeture
	Type d'encre/ vernis	Encres PVB
	Type de colle	Testé sans colle
	COMPOSITION DU CORPS DE L' EMBALLAGE	
	Papier-carton	82.4 %
	Plastiques	17.6 %
	Aluminium	0 %
Acier	0 %	
Autre	0 %	
→ Élément majoritaire : papier carton		
AVIS REFERENTS		
-		


PREREQUIS

- Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de papier-carton, cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG N°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière emballage papier-carton.

ÉVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	∅	∅	∅
ÉNERGIE DE PULPAGE	-		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel

 Attention ∅ Pas d'impact ⌘ En cours d'étude **> Impact environnemental**

CONCLUSIONS DU CEREC

Les briques Innovation Signature 100 % se désintègrent facilement dans les conditions industrielles de pulpage. L'étape de classage génère des rejets formés principalement de film polyéthylène et de quelques fibres longues. La pâte classée peut être utilisée pour la fabrication de papier sur machine industrielle.

Le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de cette feuille au sein de la catégorie 5.03A par référence à la Norme EN 643 regroupant les emballages en papier-carton complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour la brique Innovation signature 100 % selon l'EN 13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE

A fonctionnalité équivalente, le CEREC recommande de limiter la teneur en matériau plastique pour augmenter la part de la fraction fibreuse. En effet, en dépit de son élimination par classage à fentes, le plastique est à l'origine d'une baisse de rendement de recyclage et d'une augmentation des rejets pour l'industrie papetière.

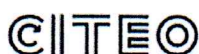
Au-delà de la bonne recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, le CEREC recommande :

- De réduire l'encrage
- D'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, en particulier des encres à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances, et d'utiliser encres à faible migration et sans des huiles minérales.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer la brique dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION



David CHAUVEAU



Christian PICARD